

## **Primes LAMal : la solidarité mise en cause en Valais**

Stéphane Rossini

La politique de la santé et les solidarités qui la sous-tendent sont au cœur de l'engagement socialiste. Mais, au règne du libéralisme, de la subsidiarité, de la responsabilité individuelle et la concurrence, l'intérêt général et celui des assurés passent souvent derrière celui des intérêts particuliers. Nombreux sont ainsi ceux qui considèrent le domaine de la santé d'abord comme une « pompe » à fric. Dans ce contexte, le financement du système a une dimension politique centrale. Le PS aurait tort de baisser la garde, à Berne comme à Sion. Dans un pays fédéraliste, les cantons étant les principaux responsables de cette solidarité, il nous faut redoubler d'engagement, partout où existe une marge de manœuvre.

### **Primes par tête**

Les primes LAMal « par tête » n'ont pas de lien avec la situation économique de l'assuré ou du ménage. Cette spécificité helvétique est une aberration sociale. Contre tout esprit d'équité, propre à la sécurité sociale, ceux qui gagnent plus paient proportionnellement moins pour accéder aux mêmes prestations ! De plus, les jeunes adultes payant quasi les mêmes primes que les adultes, les familles se voient lourdement pénalisées.

Les subventions aux assurés « économiquement modestes » jouent donc un rôle essentiel. Mais, sans règle fédérale, les cantons agissent à leur guise. Les subventions sont tributaires des volontés et des rapports de force politiques. Ainsi, ces dernières années, les cantons se désengagent et les petites gens trinquent. Alors que le message LAMal voulait que les primes n'excèdent pas 8% du revenu des ménages, personne ne s'y tient.

### **VS : on économise !**

Après avoir été longtemps (très) bon élève, le Valais a brusquement changé de cap et pris un virage anti-social. Ainsi, de 2008 à 2016, alors que les subventions fédérales ont passé de 69 à 98 millions (+42%), celles du canton ont diminué globalement de 88 à 64 millions (-27%). Après une progression de 2008 à 2013 (+26%), le canton s'est désengagé de 42%, de 2014 à 2016 ! Des millions ont été économisés sur le dos des milliers de personnes et de familles désormais exclues de cette solidarité. Une situation qu'il faut qualifier de socialement, et politiquement, inacceptable.

### **Tactique bourgeoise**

Le « tout au marché » et à la concurrence est nuisible. Il livre la politique de santé aux appétits financiers. Il empêche la maîtrise des coûts. La volonté de l'alliance PLR – UDC et de quelques alliés PDC et Verts libéraux est claire : réduire, voire supprimer, le libre-choix du médecin ; rationner les prestations remboursées par la LAMal ; favoriser les cliniques privées ; faire pression sur le salaire du personnel de soins. En un mot : fragiliser les solidarités. Or, sans régulation, les coûts et les primes continueront d'exploser, sans plus-value pour les patients. Les « petits » en feront les frais.

### **Au PS d'agir**

Nous autres socialistes devons réagir rapidement et avec détermination à la tendance qui se dessine. Deux fronts d'actions complémentaires doivent constituer une stratégie offensive, en agissant avec le soutien du Peuple.

Le premier est fédéral. L'idée d'une initiative populaire demandant l'introduction d'un financement de la LAMal proportionnel au revenu, comme pour toutes les assurances sociales, doit être reprise. A défaut, une initiative demandant des critères fédéraux pour une application uniforme de la réduction des primes s'impose. On ne peut laisser les primes augmenter et les subventions baisser.

Le second est cantonal. En Valais, il faut imposer le retour à la situation de 2013. Au Grand-Conseil, le PS et la Gauche ne sont pas en mesure de le faire. Il convient donc d'agir par l'initiative populaire. Celle-ci exigera le retour à des subventions de 111 millions de francs, qui seront adaptées à l'évolution de la prime moyenne annuelle.

Aux citoyens de défendre leurs intérêts. Au PS de les y conduire.

**Primes LAMal, évolution des subvention en Valais (en millions et %)**

	Confédération		Valais	
	Montant	Evolution	Montant	Evolution
2008	68.9	-	88.1	-
2009	70.6	1.7%	89.3	1.2%
2010	76.9	8.0%	94.7	5.4%
2011	82.5	11.9%	101.6	6.9%
2012	83.9	1.4%	106.9	5.3%
2013	86.2	2.3%	111.3	4.4%
2014	89.2	3.0%	93.7	-17.6%
2015	92.0	2.8%	63.4	-30.3%
2016	98.0	6.0%	64.0	0.6%
08-16	29.1	29.1%	-24.1	-27.4%